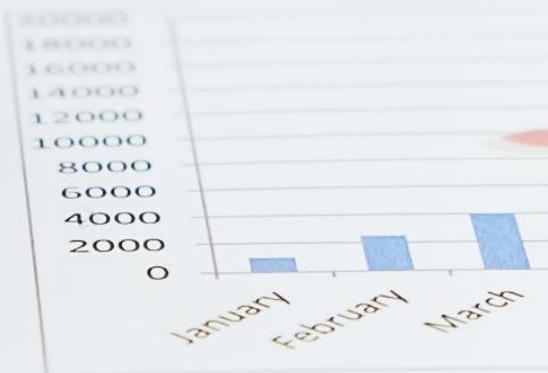


# AVIS DU CESER

SUR LA DÉCISION MODIFICATIVE N°3  
PORTANT SUR LE BUDGET DU  
CONSEIL RÉGIONAL DE LA RÉUNION



**NOVEMBRE 2024**



# ADOPTION

## AVIS DU CESER

SUR LA DÉCISION MODIFICATIVE  
N°3 PORTANT SUR LE BUDGET  
2024 DU CONSEIL RÉGIONAL

**Avis adopté à l'unanimité des  
membres présents ou représentés.**

L'ensemble du projet a été adopté au scrutin public lors de la séance plénière du CESER Réunion, le mercredi 06 novembre 2024.



**CESER**  
ÎLE DE LA RÉUNION

La commission prend note que cette troisième décision modificative de l'année vise à ajuster les prévisions budgétaires pour répondre à des nouveaux besoins ou d'ajuster des crédits antérieurs votés en dépenses et en recettes au regard de la projection de réalisation au 31 décembre 2024.

### Sur le budget principal

La commission prend acte que le Budget Primitif (BP) 2024 présente les ratios ci-dessous avec un besoin prévisionnel de financement à hauteur de 89,5 M €.

Capacité de désendettement (Dette/Épargne brute)	7,9
Taux épargne brute (Épargne brute/Recettes Réelles de Fonctionnement)	23.6%
Taux endettement (Dette/Recettes Réelles de Fonctionnement)	187.3%
<b>Besoin emprunt 2024</b>	<b>89 532 000</b>

**La commission constate que la DM n°3 préserve les capacités financières de la Région, avec :**

- Un niveau d'épargne brute au budget 2024 à ce stade de l'exercice de **135 M €** (contre 152 M € prévu au BP 2024).
- Une capacité de désendettement reste **inférieure aux 9 annuités**.
- Un taux d'épargne brute s'établit à **20,6%**.
- Un niveau d'emprunt qui reste stable à hauteur de **87,1 M €** (contre 89,5 M € au BP 2024).

Budget Principal	CA 2023	Budget 2024 Après DM1	Budget 2024 Après DM2	Budget 2024 Après DM3
Épargne brute*	181	152	151	135
Épargne nette*	114,5	73,9	72,8	59,1
Encours de dette	1195,8	1207,1	1204,7	1206,7
Capacité désendettement (dette/EB) (en années EB)*	6,6	7,9	8	8,9
Taux épargne brute (EB/RRF)	28.8%	23.5%	23.5%	20.6%
Taux d'endettement (dette/RRF)	190.8%	187.0%	183.3%	184.2%

\* hors provision

**La commission prend acte que le projet de DM n°3 propose :**

- **En dépenses, en mouvements réels, des ajustements à hauteur de :**
  - (+) 2,5 M € pour les autorisations de programme (AP) et de (+) 8,8 M € pour les autorisations d'engagement (AE).
  - (-) 7,8 M € en crédits de paiement (CP) dont (-) 18,9 M € en investissement et (+) 11,1 M€ en fonctionnement.
- **En recettes, une augmentation des crédits en mouvements réels de (-) 7,8 M € dont :**
  - (-) 5,8 M € en investissement au regard du réajustement de certaines demandes de financement.
  - (-) 2 M € en fonctionnement.

## 1. Sur les dépenses

Elle constate que la répartition des dépenses se répartit de la manière suivante :

Axes	Budget 2024 après DM2	DM3	Budget 2024 après DM3	
Le Développement Humain et Solidaire	271,792,185	4,422,100	276,214,285	26 %
Le Développement Economique par l'ouverture de nouveaux horizons	103,204,266	-475,600	102,728,666	10 %
Le Développement Durable et la Transition Ecologique	358,334,225	-21,316,700	337,017,525	31 %
Les Missions Transversales	351,494,324	9,537,700	361,032,024	34 %
<b>TOTAL*</b>	<b>1,084,825,000</b>	<b>-7,832,500</b>	<b>1,076,992,500</b>	<b>100 %</b>

\* hors résultat reporté n-1

Sur les dépenses, le projet de DM n°3 propose d'ajuster le budget à hauteur de (-) 7,8 M € de crédit de paiement (CP), qui se décompose de la manière suivante :

- (-) 18,9 M € en section d'investissement.
- (+) 11,1 M € en section de fonctionnement.

Chapitre - libellé	AP/AE	CP
900 - services généraux	640,000	410,000
9005 - gestion des fonds européens	-3,203,300	-2,151,100
902 - enseignement, formation professionnelle et apprentissage	3,841,000	2,400,000
903 - culture, vie sociale, Jeunesse, sports et loisirs	1,050,000	-135,000
904 - santé et action sociale	-158,000	-110,000
905 - aménagement des territoires et habitat	-3,500,000	-1,250,000
906 - action économique	-13,854,800	5,946,900
907 - environnement	-2,700,000	-5,715,000
908 - transport	20,360,000	-16,331,700
923 - dettes et autres opérations financières	-00	-2,000,000
Total Investissement	2,474,900	-18,935,900

En section d'investissement, la commission constate que cette diminution est essentiellement :

- **Sur le chapitre 9005 Gestion des fonds européen** - Une baisse des CP/AP pour tenir compte de l'avancement des dossiers relatifs aux affaires maritimes et de la pêche (FEAMPA).
- **Sur le Chapitre 902 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage** - Une augmentation des dépenses pour les lycées concernant des travaux de réparation et de maintenance ; un besoin complémentaire pour l'acquisition de l'Hôtel Bellepierre ; et un redimensionnement à la baisse des crédits relatifs aux plans de relance auprès des communes pour les écoles primaires et maternelles.
- **Sur le chapitre 906 - Action économique** : les mouvements correspondent à l'avance en compte courant d'associé au profit de la Sematra, pour permettre le besoin de financement d'Air austral en accord avec le plan de restructuration du 7 mars 2024. En outre, il s'agit d'une restitution de crédits sur le dispositif du fonds stratégique en prévision de l'estimation de consommation du fonds jusqu'à la fin de l'année.
- **Sur le Chapitre 907 – Environnement**: les mouvements correspondent à une réduction des inscriptions pour l'Usine des Bras des Liane, dans l'attente de l'audit. Ainsi qu'un ajustement des crédits, sur le dispositif chèques photovoltaïques, la SPL Energie, le Plan solaire éolien offshore, et le dispositif Slime.

- **Sur le chapitre 908 – Transport**: les ajustements concernent le programme régional des routes notamment pour les travaux d'aménagement de l'échangeur de Carosse à St Gilles et le projet de requalification de la RN1E en cheminement piétons/cycles entre le Port et la Possession.
- **Sur le chapitre 923 – Dettes et autres opérations financières**: l'ajustement concerne une réduction du remboursement du capital de la dette.

<b>Chapitre - libellé</b>	<b>AP/AE</b>	<b>CP</b>
930 . services généraux	<b>1,172,000</b>	<b>6,552,700</b>
9305 - gestion des fonds européens	<b>-00</b>	<b>-2,040,000</b>
932 - enseignement, formation professionnelle et apprentissage	<b>7,296,500</b>	<b>-389,300</b>
933 - culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	<b>280,000</b>	<b>2,731,700</b>
934 - santé et action sociale	<b>-177,200</b>	<b>-275,300</b>
935 - aménagement des territoires et habitat	<b>-00</b>	<b>-450,000</b>
936 - action économique	<b>566,400</b>	<b>-1,771,400</b>
937 - environnement	<b>-350,000</b>	<b>-350,000</b>
938 - transport	<b>23,000</b>	<b>3,310,000</b>
940 - Impositions directes	<b>-00</b>	<b>210,000</b>
941 - autres Impôts et taxes	<b>-00</b>	<b>250,000</b>
943 - opérations financières	<b>-00</b>	<b>1,700,000</b>
945 - provisions et autres opérations mixtes	<b>-00</b>	<b>1,625,000</b>
<b>Total fonctionnement</b>	<b>8,810,700</b>	<b>11,103,400</b>

En section de fonctionnement : la commission constate que les augmentations portent notamment sur :

- **Sur le Chapitre 930 – Services généraux**: une augmentation en CP pour essentiellement prévoir les recrutements prévisionnels des agents et prendre en compte des annulations de titres pour régulariser les trop-perçus au titre du programme FSE;
- **Chapitre 9305 – Gestion des fonds européens** : une baisse en CP au vu de la réalisation du dispositif de Plan de compensation des surcoûts du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche (FEAMPA).
- **Chapitre 932 - Enseignement, Formation professionnelle et apprentissage** : une hausse en Autorisation d'engagement (AE) qui porte essentiellement sur la finalisation des marchés de formation, sur la restauration scolaire des lycées.
- **Chapitre 938 - Transport** : une hausse en CP qui porte majoritairement sur le traitement de la masse salariale, le dispositif de covoiturage de KAROS, et le règlement du contrat actuel de la DSP « car Jaune ».
- **Chapitre 943 – Opérations financières** : une hausse en CP, qui porte essentiellement sur la charge des intérêts.
- **Chapitre 945 – Provisions et autres opérations mixtes** : une hausse en CP, qui constitue majoritairement une provision pour risques et charge en prévision pour les charges non recouvrées.

## 2) Sur les recettes

La commission prend acte, que le projet de DM n°3 propose un ajustement en recettes, en mouvements réels à hauteur de **(-) 7,8 M €** composées de :

- **(-) 5,8 M €** en section d'investissement.
- **(-) 1,9 M €** en section de fonctionnement.

En section investissement, les propositions d'ajustements de recettes de la DM n°3 concernent :

- Un complément de remboursement du prêt accordé à la régie THD suite à la signature d'un avenant à la convention de **(+) 0,1 M €** ;
- La révision de l'avenant à la convention Etat, pour le retard pris dans la construction du navire école **(-) 0,4 M €** ;
- Le remboursement de la convention Etat des dépenses de la CPN du dispositif FEAMPA **(-) 0,4 M €** dans le secteur laboratoire et **(+) 0,5 M €** dans le secteur de l'industrie et commerce ;
- Un réajustement des recettes pour le financement du FEDER pour les aides aux entreprises **(-) 0,4 M €** ;
- Un réajustement des recettes pour le préfinancement du FEAMPA concernant les aides à l'investissement **(-) 1 M €** ;
- Concernant la participation de la collectivité à des fonds de prêts sur le volet développement, la part du financement FEDER est diminuée, en raison d'une sous-performance du dispositif **(-) 1,25 M €** ;
- Un réajustement du remboursement de la participation de la Région à des fonds de prêts est nécessaire, en fonction des encaissements réalisés sur l'exercice **(-) 0,7 M €** ;
- S'agissant du financement de la NRL, un réajustement de **(-) 2,6 M €** est inscrit en fonction de l'instruction du dossier de financement auprès de l'Etat ;
- La cession de 10 % de la participation.

En section de fonctionnement, les propositions d'ajustements de recettes de la DM n°3 concernent :

- La réduction de la subvention globale FSE sur les dossiers de la formation professionnelle (AFPAR, sanitaire et sociale) de **(-) 6 M €** compte tenu des instructions en cours ;
- Le remboursement PCS (Plan des compensations des surcoûts) FEAMPA dont le préfinancement est reporté à 2025 de **(-) 4,5 M €** ;
- Le financement CAF de la restauration scolaire de **(+) 1,8 M €** soit un total PARS 2024 de **4,8 M €** (**2,15 €** par élève au lieu de **0,3 centimes** avec **20 520 élèves inscrits**). Il est également prévu une hausse de la participation des familles à la restauration de **(+) 0,5 M €**, soit une recette des familles 2024 de **3,2 M €** (plus de demi-pensionnaires) ;
- Une augmentation du financement du PACTE est prévue à hauteur de **(+) 1 M €** soit un acompte de **10 M €** au titre de la convention financière 2023 à percevoir en 2024 ;
- En raison du report en 2025 des soldes des programmes d'actions de 2019 et 2021 de NEXA, une recette moindre est à prévoir à hauteur de **(-) 0,7 M €** ;
- La réduction de la redevance perçue pour la mise à disposition du parc relais de DUPARC de **(-) 0,2 M €** en raison de la fin de la convention de financement avec la CINOR ;

- S'agissant du dispositif de co-voiturage KAROS, il est prévu la participation de l'État par le fonds vert pour (+) 0,7 M € correspondant au financement de 2024 de 0,5 M € et à un solde de 2023 de 0,2 M € ;
- Pour les frais de gestion des ressources pour la formation professionnelle et l'apprentissage, une inscription de (+) 0,3 M € est prévue ;
- Concernant les intérêts à percevoir, il est prévu un rattachement des ICNE à hauteur de (+) 1 M €;
- Une reprise de provision pour risques de (+) 4,1 M € est à réaliser à la suite des paiements des indemnités ARE en 2024 ; Ces indemnités ont également fait l'objet d'une dotation aux provisions sur l'exercice 2023. Une reprise de provision pour dépréciation des créances de (+) 0,1 M € est également prévue en raison de la mise à jour de l'état des créances non recouvrées par le comptable public.



## Conseil Économique, Social et Environnemental Régional

73, Boulevard du Chaudron  
97490 SAINTE-CLOTILDE



[ceser@cr-reunion.fr](mailto:ceser@cr-reunion.fr)



0262 979 630



[ceser-reunion.fr](http://ceser-reunion.fr)



S'abonner à "L'actualité du CESER",  
la lettre d'information mensuelle  
pour suivre toutes les actualités



OUVRIR LA VOIE,  
ÉCLAIRER LA DÉCISION,  
PARTICIPER À L'ACTION PUBLIQUE